

**COMPTE RENDU de la RÉUNION  
du CONSEIL MUNICIPAL  
du 4 NOVEMBRE 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi 4 novembre 2025 à 20h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni salle de la Mairie, **en session ordinaire**, sous la présidence du **Maire, Nicole COULANGE**.

**Nombre de conseillers en exercice** : 10

**Date de convocation du Conseil Municipal** : 30 octobre 2025

**Présents** : Mmes Nicole COULANGE, Annie BOULIGNAT, Sandra SZYPULA, Camille BASTIDE, MM. Patrick MARTIN, Alain BELOT, André BARRET, Xavier MAUPAIN, Olivier NOIRETERRE, Pierre CHERVIER.

**Absent(s) excusé(s)** :

**Secrétaire de séance** : M. Xavier MAUPAIN.

\*\*\*\*\*

Madame Le Maire donne lecture du compte rendu de la précédente réunion qui est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

- **n° 1/4 – Décision Modificative n°2 Budget Principal 2025 : Reprise provisions pour admission en non-valeur**

**FONCTIONNEMENT**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
6541 (65) : Créances admises en non-valeur	155.00	781 (78) : Rep. Sur amort et provisions	155.00
<b>Total Dépenses</b>	<b>155.00</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>155.00</b>

- **n° 2/4 – Décision Modificative n°3 Budget Principal 2025 : Ajustement crédits chapitre 012**

## **FONCTIONNEMENT**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
66413 (012) : Personnel non titulaire	1 500.00	6419 (013) : Remboursement sur rémunération	1 500.00
<b>Total Dépenses</b>	<b>1 500.00</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>1 500.00</b>

- **n° 3/4 – Motion de soutien au Contournement Nord-Ouest de Vichy (CNO)**

Dans le cadre de la consultation publique relative à l'avenant Mobilités du CPER 2021–2027

Vu le Contrat de Plan État–Région (CPER) Auvergne-Rhône-Alpes 2021–2027 et son avenant Mobilités 2023–2027, actuellement soumis à la consultation publique du 28 octobre au 30 novembre 2025 ;

Vu les engagements conjoints de l'État et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes en faveur de la réalisation du Contournement Nord-Ouest de Vichy ;

Vu la délibération de Vichy Communauté inscrivant le CNO parmi les projets structurants du territoire ;

Considérant que le Contournement Nord-Ouest de Vichy est un projet d'intérêt général attendu depuis plus de trente ans, essentiel à la sécurité, à la qualité de vie et au développement économique du bassin vichyssois ;

Considérant que le chaînon manquant du contournement entraîne encore aujourd'hui le passage quotidien de plusieurs milliers de véhicules, dont de nombreux poids lourds, au cœur des zones habitées de Charmeil, Bellerive-sur-Allier et Saint-Rémy-en-Rollat ;

Considérant que ce projet permettra d'améliorer significativement la sécurité routière, de réduire les nuisances sonores et la pollution de l'air, de restaurer la tranquillité des habitants et de fluidifier les échanges économiques entre Vichy, son agglomération et le reste de la région ;

Considérant que la Région Auvergne-Rhône-Alpes a confirmé un engagement financier de 22 millions d'euros, complété par une participation de 5 millions d'euros de l'État, permettant de lancer la phase opérationnelle du projet dans le cadre du CPER 2027 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

1. Affirme son plein soutien à la réalisation du Contournement Nord-Ouest de Vichy et à son inscription définitive dans le Contrat de Plan État–Région 2021–2027.
2. Souhaite que ce projet soit maintenu comme priorité régionale et nationale, compte tenu de ses effets majeurs sur la sécurité, la qualité de vie et le développement durable du territoire.

3. Mandate Madame le Maire pour transmettre la présente motion à Madame la Préfète de région Auvergne-Rhône-Alpes, dans le cadre de la consultation publique ouverte du 28 octobre au 30 novembre 2025, ainsi qu'à Monsieur le Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et Monsieur le Président de Vichy Communauté.

- **n° 4/4 –Délibération concernant le remboursement par GROUPAMA ASSURANCES TROP PERCU COTISATIONS**

Suite à la renégociation du contrat GROUPAMA ASSURANCES vient de procéder au remboursement des cotisations du 01/07/2025 au 31/12/2025.

Le montant de l'indemnisation s'élève à 314.29 €.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide :

- D'encaisser le montant du remboursement d'un montant de 314.29 €
- D'inscrire la somme, en recettes de fonctionnement, au compte 7588.

- **Logements communaux**

Madame le Maire donne lecture du courrier de Monsieur Claude DUVAL l'informant de son départ du logement communal au 30 janvier 2026.

Le conseil municipal propose de le rencontrer pour une visite et lui demander de prendre des photos afin de remettre le logement en location.

- **Questions diverses**

- Monsieur Jean François SZYPULA a signalé des dégradations du mur d'enceinte de sa propriété située au 5, chemin du Crozet, à savoir trois tuiles cassées suite au passage du tracteur communal. Le conseil s'engage à les remplacer.
- Le réfrigérateur de La Grange ne fonctionne plus et ne peut pas être réparé, 2 devis de Techni Froid sont présentés :
  - 1- Armoire frigorifique : 1844.18 € TTC
  - 2- Armoire frigorifique : 1668.33 € TTCLe conseil municipal décide de retenir l'offre à 1668.33 € TTC
- L'enseigne du restaurant Les Ricochets sera fixée par des petits câbles afin de la consolider.
- Point sur la voirie : l'Entreprise ADN a effectué les travaux prévus sur les chemins de Charasse, Belle Pierre, Perrin et Tachon.

Des travaux seront à prévoir sur les chemins suivants :

  - Portion de chemin devant Les Ricochets
  - Chemin de Perrin
  - Chemin d'Isseroure à La Croix Moriot
  - Chemin du Crozet
  - Chemin du Rey l'Oyon

Un cahier des charges sera établi avec l'Entreprise ADN.

- Le broyage des chemins est à prévoir et il est préconisé de faire boucher les trous sur le chemin de Fourchamp par l'agent communal.
- La Société BODET a réalisé les travaux à l'église, à savoir la mise en sécurité du coffret électrique du clocher, le remplacement du battant de la cloche et de la centrale de commande.
- Les conteneurs situés à La Bauche sur le domaine privé doivent être déplacés. Une nouvelle implantation est envisagée à l'entrée du chemin du stade. Patrick MARTIN prendra contact auprès du SICTOM pour étudier la pertinence de ce nouveau lieu.

La séance est levée à 23 heures 15.

**Pour copie conforme,  
Fait à La Chapelle, le 17 novembre 2025  
Le Maire,  
Nicole COULANGE**

